

Développement durable

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Commissariat général au développement durable

Météo-France

**Décision n° 12-112 du 7 mars 2012 fixant, au titre de l'année 2012, la composition du jury  
d'un concours interne pour le recrutement de techniciens supérieurs de la météorologie**

NOR : DEVD1206990S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;  
Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;  
Vu le décret n° 2011-1139 du 21 septembre 2011 relatif au statut particulier des techniciens supérieurs de la météorologie ;  
Vu l'arrêté du 16 décembre 2003 fixant les modalités d'organisation et le programme du concours interne pour le recrutement de techniciens supérieurs de la météorologie ;  
Vu l'arrêté en date du 24 février 2012, autorisant au titre de l'année 2012 l'ouverture d'un concours interne pour le recrutement de techniciens supérieurs de la météorologie,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Le jury du concours interne pour le recrutement de techniciens supérieurs de la météorologie au titre de l'année 2012, ouvert par l'arrêté susvisé, est composé comme suit :

Président : M. Didier REBOUX, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts.

Vice-président : M. Guy LACHAUD, ingénieur divisionnaire des travaux de la météorologie.

Membres et examinateurs :

Mme Barbara BOURDELLES, ingénieure des travaux de la météorologie.

M. Mathias MIGUET, professeur certifié de philosophie.

Examineurs :

Mme Marie-Noëlle BONNIFASSY, professeure certifiée en anglais.

Mme Patricia GIRARD DE PINDRAY, professeure vacataire en espagnol.

Mme Josipa SPOLJARIC, professeure vacataire en allemand.

M. Jacques DELFAUD, professeur agrégé de mathématiques.

M. Yves LALART, professeur certifié de physique.

M. Sébastien LAFLORENCIE, technicien supérieur de la météorologie.

M. Jean-Paul BILLEROT, ingénieur des travaux de la météorologie.

M. Thierry LEFORT, ingénieur divisionnaire des travaux de la météorologie.

M. Jean-Pierre CHALON, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts.

M. Jean-Marie DONIER, ingénieur divisionnaire des travaux de la météorologie.

M. Jean DUPUIS, chef d'unité technique.

M. Bruno ROBERT, professeur certifié en génie électronique.

Article 2

Le président-directeur général de Météo-France est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 7 mars 2012.

Pour le ministre et par délégation :  
Par empêchement du président-directeur général :  
*La directrice des ressources humaines,*  
Y. FERRY-DELÉTANG